Actes d'état-civil

Les registres d'état civil répertorient les différents événements de la vie d'une personne : la naissance, le mariage, le décès.

Les actes d'état civil peuvent être délivrés sous trois formes : copie intégrale, extrait avec filiation et extrait sans filiation.

- Demande d'acte de naissance
- Demande d'acte de mariage
- Demande d'acte de décès

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

Oui Non

Valider

Ville de Guérande

HOTEL DE VILLE
7 place du marché au Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h